Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260723-20260707-DE

Département des Côtes d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
9, Place de l'Eglise
22820 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juillet à onze heures, le Conseil de la Délégation Spéciale de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN

En exercice : 3

Mme MOISAN. Mme DESBOIS. M PASTORET

Présents : 3

Votants : 3

Absents excusés :
Joël PASTORET (Pouvoir donné à Michèle MOISAN)

Date de la convocation :
Le 15 juillet 2026

Délibération n°2026-07-07 : Validation du devis du bureau de contrôle retenu pour la mission handicapée et sécurité incendie des locaux commerciaux installés au hangar

Madame la Présidente rappelle l'importance de s'assurer que les cellules commerciales et le tiers lieu implantés au 36 boulevard de la Gare sont conformes à la réglementation en vigueur en termes d'accessibilité handicapé, d'installations électriques et de sécurité incendie. Elle précise la nécessité de choisir un bureau de contrôle qui validera la conformité.

Afin de pouvoir désigner un bureau de contrôle, une consultation a été lancée et pour laquelle la commune a reçu deux offres.

	Offre	Prix TTC
Entreprise 1	Consultation Technique de diagnostic Bât. Diagnostic accessibilité PMR	2,580.00€ 960.00€ **TOTAL = 3,540.00€**
Entreprise 2	Vérification technique sécurité incendie Diagnostic accessibilité PMR Vérification initiale électriques	1,920.00€ 720.00€ 480.00€ **TOTAL = 3,120.00€**

Madame la Présidente propose de retenir l'entreprise 2 pour assurer la mission de bureau de contrôle pour s'assurer de la conformité des locaux commerciaux et du tiers lieu installés au 36 Boulevard de la Gare à Plouasne.

Le Conseil de la Délégation Spéciale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** à l'entreprise 2 la mission de bureau de contrôle pour l'accessibilité PMR, la vérification des installations électriques et la vérification de la sécurité incendie pour un montant de 3,120.00€ TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23/07/2026
Publié ou notifié le : 23/07/2026

Michèle MOISAN,
Présidente de la Délégation Spéciale

Maryvonne DESBOIS,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor